APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS

L'Initiative des organismes subventionnaires de la recherche scientifique (**IOSRS**) a pour but de renforcer les capacités des organismes ou Conseils subventionnaires de la science en Afrique sub-Saharienne pour soutenir la recherche et les politiques fondées sur des données probantes qui peuvent contribuer au développement économique et sociale. C'est une initiative multi-donateurs soutenue par l'Agence suédoise de coopération pour le développement internationale (**Asdi**), l'Agence norvégienne de coopération au développement (**Norad**), le Foreign, Commonwealth and Development Office (**FCDO**) du Royaume-Uni, le Centre de recherches pour le développement international du Canada (**CRDI**), la Fondation nationale de la recherche sud-africaine (**NRF**) et la Fondation allemande pour la recherche (**DFG**).

Depuis son lancement en avril 2015, l'Initiative œuvre à renforcer la capacité des Conseils en Afrique subsaharienne (voir Encadré) dans les domaines suivants : i) Renforcer la capacité des OSRS dans la gestion de la recherche ; ii) Renforcer la capacité des OSRS à utiliser les données probantes dans l'élaboration de politiques et la prise de décision; iii) Soutenir la capacité des OSRS à financer la recherche et l'innovation; iv) Soutenir les communications stratégiques, l'assimilation des résultats de la connaissance et la mise en réseau des Conseils ; et v) Renforcer les capacités des OSRS dans le domaine de l'égalité du genre et l'inclusivité. Ces activités de renforcement des capacités devraient conduire à des investissements de recherche plus efficaces et à un leadership de recherche renforcé pour le développement en Afrique subsaharienne.

Liste des pays participants de l'IOSRS :
Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal et Sierra Léone
Afrique de l'Est: Éthiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Uganda
Afrique australe : Botswana, Namibie, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe

C'est dans ce cadre que le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) et l'Initiative des Organismes Subventionnaires de la Recherche Scientifique (**IOSRS**) invitent les porteurs de projets à soumettre des projets sur les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Économies et sociétés durables
Cette thématique prend en compte les thèmes suivants :

1- Les pratiques d'agriculture durable (p. ex. l'agriculture biologique, les entreprises vertes, la rotation des cultures, l'augmentation de la diversité des cultures, la lutte intégrée contre les téphrites, l'intégration du bétail et des cultures, les pratiques d'agroforesterie durable et l'agriculture de précision) ;
2- La santé durable et les systèmes de santé (p. ex., utilisation de médicaments naturels ou traditionnels, les politiques de zéro déchet, les services de télésanté), et les infrastructures de recherche dans le domaine de la santé ;
3- L'utilisation durable de la biodiversité (utiliser les ressources naturelles à un rythme permettant à la Terre de les renouveler) ;

4- La durabilité des océans ;
5- Les études en rapport avec les crises sécuritaires dans les différents domaines sociétaux et la gouvernance.

Thématique 2 : Technologies émergentes et développement
Les thèmes à considérer dans cette section sont ceux en rapport avec :

1- Les nouvelles technologies numériques de communication, l'intelligence artificielle (IA), la réalité virtuelle, la chaîne de blocs, l'impression 3D, la robotique, la biotechnologie**,** les sciences spatiales ;
2- Les technologies adaptées aux changements climatiques (TACC), y compris l'agriculture adaptée aux changements climatiques.

Thématique 3 : Sciences sociales et humaines
Cette thématique prend en compte les études sur :

- Les impacts de la recherche sur le plan social, culturel et économique
- Les Crises sécuritaires (sanitaire, environnementale, politique…) et leurs impacts sur le développement durable.

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA MISE EN ŒUVRE

SPECIFICITE DE L'APPEL

Les projets qui seront soumis devront être portés par une équipe de recherche transdisciplinaire composées de : étudiant(e)s et doctorant(e)s, jeunes chercheur(e)s et chercheur(e)s séniors, Enseignant (e)s-Chercheur (e)s, secteur privé… coordonnée par un Responsable scientifique relevant d'une Université publique de Côte d'Ivoire.

Cette structure sera amenée à assurer l'hébergement **scientifique** du projet. Les Responsables scientifiques et les Responsables des institutions signeront une convention de subvention avec le FONSTI. **Les ressources financières seront hébergées au FONSTI.**

Les soumissions dans le cadre du partenariat Public-Privé seront vivement encouragées.

Les équipes de recherche désireuses de soumissionner devront obligatoirement prendre en compte, dans leur composition, la dimension basée sur le genre, le sexe, et l'inclusivité. Les membres des équipes de recherche ne devront pas excéder sept (07) avec un minimum de trois (03) femmes.

Les résultats de recherche et leurs impacts doivent prendre en compte la dimension genre et inclusivité (les hommes/femmes/enfants/personnes âgées, personne vivant avec un handicap …)

Les dossiers des équipes projets n'intégrant pas ce paramètre seront systématiquement rejetés.

Seuls les projets transdisciplinaires seront acceptés pour évaluation. Les projets individuels seront systématiquement rejetés.

La présence de cofinancements, en particulier en provenance du secteur privé, sera considérée comme un atout majeur.

En vertu de nos politiques, les travaux portant sur des sujets humains ou animaux doivent être exécutés conformément à des normes éthiques élevées : un comité d'éthique devra obligatoirement approuver les différents paramètres à aborder dans le cadre des recherches à effectuer.

CIBLES

Dans le cadre de cet appel à projets, seront éligibles au financement, les catégories suivantes :

- Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs,
- Les Ingénieurs, les Innovateurs et Inventeurs

DUREE DU PROJET

Les projets retenus, dans le cadre de cet appel auront un financement maximal de 24 mois, non prolongeable.

ALLOCATION FINANCIERE

Un plafond de 19 000 000 FCFA hors bourse pourra être accordé à chaque projet financé. Une bourse sera attribuée à un étudiant en année de Master 2 par projet financé sur une période de 12 mois non prolongeable.
Les budgets soumis pourraient être redimensionnés au regard des objectifs scientifiques, des outils et méthodes de recherche, ou de ses autres sources de financement.

VALORISATION ET VULGARISATION

Une place importante devra être accordée à des actions de diffusion, de transfert de technologie vers le secteur privé. Dans le cadre de la publication scientifique, les lauréats devront avant toutes publications avoir l'accord du FONSTI pour le compte de l'IOSRS.

Les revues scientifiques visées devront être celles en Open Access. **Les résultats devront être publiés qu'après leur validation par le FONSTI et l'IOSRS**.
Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats conjoints, et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action. Un budget devra donc être prévu en conséquence.
Il convient dans le dossier de candidature d'indiquer les canaux de vulgarisation et de transfert des technologies.

ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet.
Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le FONSTI. Il sera basé sur des coûts réels et faisant état d'une maîtrise efficace et raisonnée des dépenses au regard des objectifs à atteindre. (Dépenses éligibles, avec justifications obligatoires dans le projet)
En cas d'accord de financement, les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats en accord avec le Secrétariat Général du FONSTI. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives du précédent décaissement.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque équipe de recherche devra s'engager à fournir au FONSTI, un rapport de démarrage, un rapport bimestriel d'activités. Il devra comprendre :

a- Tableaux et figures.
b- Réalisation au cours des deux derniers mois
c- Respect du calendrier prévisionnel
d- Justification d'un éventuel retard
e- Perspectives et éventuel recadrage.

SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers. Le FONSTI se donnera le droit de suspendre le financement en cas d'insuffisances avérées des résultats de recherche et de non-respect injustifié du chronogramme préétabli. Le Conseil Scientifique du FONSTI accompagnera les porteurs de projets financés afin de garantir une bonne exécution des projets financés et l'obtention des résultats de haute qualité.

Des visites de terrain et de laboratoire, seront organisées périodiquement afin de s'imprégner de la réalité et de l'effectivité des recherches effectuées. Le nom respect des différentes normes et procédures entrainera systématiquement la suspension du projet.

CANDIDATURE

Le formulaire de soumission ainsi que les pièces à fournir devront être téléchargés sur le site du FONSTI (www.fonsti.org) et transmis à l'adresse mail suivante : soumission-projet@fonsti.org

ETAPES DE LA SELECTION

Conformité administrative : Il s'agit d'un tri administratif. Le Secrétariat Général du FONSTI effectuera ce tri en conservant les dossiers répondant aux critères d'éligibilité, respectant les modalités de soumission et en éliminant ceux qui s'en démarqueront (dossiers incomplets, propositions hors thématiques, envoi du dossier de candidature au-delà de la date limite fixée, projet ne prenant pas en compte les aspects genre, absence d'accord préalable du comité d'éthique notamment pour les projets en santé humaine, budget supérieur au plafond fixé, etc.).

Evaluation Scientifique : Les propositions administrativement éligibles seront soumises à évaluation préalable à deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le Fonds. Des demandes seront adressées également aux autres Conseils Subventionnaires membres des SGCI en cas de besoin. Par la suite, les résultats des différentes évaluations seront transmis par le Secrétariat Général du FONSTI au Responsable du domaine scientifique issu du Conseil Scientifique du FONSTI. Tenant compte de tous les avis, le Conseil Scientifique classera les dossiers par ordre de mérite.

Délibération définitive du Conseil d'Administration du FONSTI. Le Conseil procédera à la délibération définitive des projets retenus pour être subventionnés dans le cadre du présent appel. Cette décision tiendra essentiellement compte du classement opéré par le Conseil Scientifique du FONSTI.

RESULTATS DE LA SELECTION

La liste des projets retenus sera affichée au Secrétariat Général du FONSTI et mise en ligne sur le site du PASRES et du FONSTI :
www.csrs.ch/pasres www.fonsti.org
http://www.csrs.ch/pasres

ECHEANCIER

Activités	Description	Dates prévues	Actions/Acteurs
Appel à propositions et processus d'examen des propositions	Lancement de l'appel et réception des notes conceptuelles	28 mars 2023	- Cérémonie de Lancement - Parution de l'appel dans la presse écrite et sur les sites web - Affichage dans les universités, centre de recherche nationaux, MESRS
	Point de presse relatif au lancement	28 mars 2023	Organes de presse Points focaux
	Date limite de réception des notes conceptuelles	30 avril 2023	Réception par le Département de Gestion des Projets de Recherche et d'Innovation **(DGPRI)**
	Evaluation des notes conceptuelles reçues	02-19 mai 2023	DGPRI et le Conseil Scientifique du FONSTI
	Notification d'acceptation ou de refus à adresser aux	22-24 mai 2023	DGPRI
	Période de soumission des propositions complètes	24 mai-03 juillet 2023	- Réception des projets par le Secrétariat Général du FONSTI
	Évaluation des propositions complètes	03-17 juillet 2023	- Évaluateurs Externes - Conseil Scientifique FONSTI
	Audition des projets jugés éligibles	19-21 juillet	- Conseil Scientifique - DGPRI
	Résultats du processus d'examen des propositions communiqués à tous les Conseils postulants	20 juillet 2023	- Cérémonie de proclamation des résultats - Affichages des résultats dans la presse, dans les universités et centres de recherche, sur les sites web
Signature d'un accord de subvention	Signature des contrats de financements et signatures	24-26 juillet 2023	- FONSTI

Période de mise en œuvre du projet	Acquisition de matériel Décaissements Suivi-évaluation Visites de terrain	26 juillet 2023 31 décembre 2024	- FONSTI/CRDI